REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU: 14 DECEMBRE 2012

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	226
En exercice	226
Qui ont pris part à la	115
délibération	

Date de la convocation
04 décembre 2012

Date d'affichage	
14 décembre 2012	

Objet de la Délibération

ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE

VOTE:

POUR: 115 CONTRE: 0

DELIBERATION N° 2012/21

après dépôt en Sous Préfecture

Le:

et publication ou notification

du: 14 décembre 2012

L'an deux mille douze

et le : 14 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Nombre de Membres présents : 115

Madame Chantal CARPENTIER, est élue secrétaire de séance à l'unanimité

ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE

- Vu l'arrêté préfectoral n° 96-613 du 18 décembre 1996 portant modification des statuts du Syndicat et le modifiant en syndicat à la carte.
- Vu les arrêtés préfectoraux n° 2001/60 2002/77 et 2007/53 portant modification des statuts du syndicat.
- Vu la demande d'adhésion de la commune de NOUVION SUR MEUSE par délibération en date du 27 mars 2012.

Le Comité Syndical, par 115 voix pour et 0 voix contre, accepte l'adhésion de :

NOUVION SUR MEUSE

Et des communes qui en feraient la demande, par voix de délibération, avant le 31/12/2012

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président, Bernard BESTEL